

Comprendre la RC des constructeurs

Analyser le régime spécifique et ses articulations avec le régime de droit commun

COMPÉTENCES VISÉES

- Définir le champ d'intervention du régime spécifique de la responsabilité.
- Appréhender la responsabilité des constructeurs et la question délicate de leurs frontières.
- Comprendre les principes juridiques clés du régime spécifique des responsabilités des constructeurs.
- Comprendre les principes juridiques de responsabilité de droit commun des constructeurs et ses articulations avec le régime spécifique.
- Questions d'actualité concernant la RC des constructeurs.

PROGRAMME

A. CHAMP D'APPLICATION DES RESPONSABILITÉS CIVILES DES CONSTRUCTEURS

1. Définir l'opération de construction
2. Différents intervenants à l'opération de construction
3. Différents contrats de l'opération de construction

B. GRANDS PRINCIPES DES RESPONSABILITÉS CIVILES DES CONSTRUCTEURS

Articulation des différentes responsabilités encourues par les constructeurs (panorama)

C. PRINCIPES JURIDIQUES CLÉS DES « GARANTIES LÉGALES » DES CONSTRUCTEURS

1. Caractéristiques communes des différentes garanties applicables
2. Contenu et conditions de mise en jeu des garanties légales
3. Débiteurs et bénéficiaires des garanties légales

PUBLIC

- Chargés d'indemnisation construction
- Gestionnaires de contrats construction
- Managers techniques ou commerciaux

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes AA041

POINTS FORTS

Des exemples permettent au formateur de présenter la RC construction. Les participants réalisent de nombreux cas pratiques, ils doivent être capables notamment d'identifier les intervenants à l'opération de construction et leur relation entre eux, d'apprécier les conditions de la réception de travaux et de déterminer la nature juridique des dommages.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2021

Dates disponibles sur le site www.ifpass.fr

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

MÉTIERS VISÉS

05A - Souscription des risques non standard, 05C - Gestion et indemnisation des sinistres complexes ou contentieux

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation